## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2019 à 20h00

Membres excusés: Cathy MARTINAUD, Romain JUILLARD, Laurent CUROT

Les membres approuvent le dernier compte-rendu de conseil.

## Ordre du jour :

 Compétence de mise à disposition de service suite à transfert partiel de la compétence « Service Assainissement – Gemapi »

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de service suite à transfert partiel de la compétence Assainissement – Gemapi.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette convention.

# - Prestation de services pour le petit entretien du mobilier des équipements scolaires

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à prestation de services pour le petit entretien du mobilier des équipements scolaires.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette convention.

Mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers liés au transfert de la compétence Assainissement
Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers liés
au transfert de la compétence Assainissement.

Le conseil accepte à l'unanimité ce procès-verbal.

## Avancement de grade -Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe que Mr BELFIS Marc, « agent technique principal 1ère classe », peut-être promu par le biais de la promotion interne « agent de maîtrise ». Le conseil accepte de promouvoir Mr BELFIS à ce grade et de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise à 35/35ème à partir du 01/07/19.

#### Questions diverses

## Commission contrôle électorale

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de Madame la Sous-préfète qui nomme la commission de contrôle électorale comme suit :

Jean-Pierre FERRIER, conseiller municipal

Maryline CUROT, déléguée de l'administration titulaire

Christian GIRODET, délégué de l'administration suppléant

Alain BUISSON, délégué du tribunal de grande instance titulaire

Jacky MEGARD, délégué du tribunal de grande instance suppléant

## Appartement à louer

L'appartement situé à côté de la garderie est vacant depuis le 11 janvier.

Monsieur le Maire propose de louer cet appartement à Melle BEY Morgane pour un loyer de 354.46€ Le conseil accepte.

## Travaux 2019

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs de devis reçus pour la réfection des 2 salles de classe à l'école maternelle.

- Entreprise Yannis MEGARD: plâtrerie, peinture, dalles plafond, pour un montant de 11119€ H.T. soit 13342.80€ T.T.C
- PIERAUT Electricité : Remise aux normes électricités
  - Salle dortoir pour 1340€ H.T.
  - Sanitaires dans classe des petits pour 320€ H.T.
  - Salle de classe pour 1544€ H.T.

- Divers (Entrée Sud école et tableau électrique) pour 452.80 € H.T.
- Alarme incendie 1<sup>ère</sup> classe pour 805 € H.T.

Total 1<sup>er</sup> devis 4461.80€ H.T. 5354.16€ T.T.C.

Alarme incendie pour les 2 salles de classe et salle multi-activités
 Total 2ème devis 3758€ H.T. 4509.60€ T.T.C.

Soit un montant total de 9863.76€ T.T.C.

# Devis des entreprises VIDAL GEOFFROY et BOULAY pour rideaux électriques et portes aluminium

- VIDAL: Rideaux 3083€ H.T. soit 3699.60 € T.T.C.
- VIDAL: Portes aluminium 4268€ H.T. avec plus-values de 392 € H.T. pour anti-pince-doigts par porte soit un total de 5052€ H.T. soit 6062.40 € T.T.C.
- BOULAY: Rideaux 2198.03€ H.T. soit 2637.63€ T.T.C.
- BOULAY: Portes aluminium 3833 € H.T. soit 4599.60€ T.T.C.

L'entreprise BOULAY est retenue pour ces 2 devis.

Le conseil accepte les devis des entreprises MEGARD, PIERAULT et BOULAY pour un montant total de 30443.79€ T.T.C de travaux

#### DSIL

Monsieur le Maire informe qu'il a proposé le projet de réfection des écoles, au pays de la Bresse Bourguignonne, pour une future dotation de soutien à l'investissement Local 2019. Le conseil est favorable à une demande de DETR ou DSIL.

#### Débat et cahier de doléances

Monsieur le Maire informe qu'un cahier de doléance a été ouvert en mairie jusqu'au 15 mars. Le conseil délibère sur le grand débat national et propose de contacter les communes limitrophes, si réponses négatives de celles-ci, la commune de Dommartin les Cuiseaux se propose d'organiser un grand débat sous réserve que chaque personne présente respecte la charte. La date retenue est le vendredi 8 février à 20h à confirmer.

#### ADOCC

Monsieur le Maire informe d'un courrier reçu de l'ADOCC, proposant une personne (BP JEP) pour les activités sportives, qui interviendrait à l'école et l'ADOCC refacturerait le temps d'intervention à la commune. Ce qui permettrait à l'ADOCC d'embaucher une personne et de répartir les frais sur plusieurs collectivités. La commune n'ayant pas la compétence scolaire, le conseil n'est pas favorable à cette demande.

#### SYDESL

Monsieur la Maire présente le bilan d'activités 2016 et 2017 du SYDESL.

### Comptes rendus et rapports de commissions

## Voirie

La prochaine réunion de la commission est prévue le samedi 9 février à 9h00.

#### Panneau électronique

Monsieur le Maire demande à Michel de FAVRE de s'occuper des problèmes de connexion pour le panneau électronique.

#### Divers

Monsieur le Maire informe que Mr PECHOUX souhaite vendre ses terrains vers la desserte, route de Varennes, et demande à la commission affouages de se rendre sur place.

## Affouages et travaux

Monsieur FAVRE fait un point sur les affouages réalisés et sur la vente d'arbres.

Monsieur FAVRE rappelle que le bois de la porte de la Grange Lusy est prêt. Les employés communaux ne pouvant pas gérer la réfection de la porte, un devis a été demandé à l'entreprise MAZUÉ pour la main d'œuvre.

## Eclairage public

Monsieur FAVRE demande de faire un état des économies réalisées suite au changement de la plage horaires de l'éclairage public.

## Vie communale et invitations

Monsieur le Maire donne lecture des invitations reçues et informe les membres des points suivants :

- Recensement a commencé jeudi 16 janvier jusqu'au 17 février.
- 2 décès
- 2 naissances

Monsieur le Maire remet à Mr FAVRE Michel, la médaille d'honneur régionale départementale et communale pour 30ans de service.

Le prochain conseil aura lieu le 15 février 2019 à 20h00.

